

PV 09/05/2017

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le 09 Mai, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence M. Bernard MONTERO, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs MONTERO, DUHALDE, BERLAN, POMMIES, LAFITTE, ESPEL, SERRES-COUSINE, BOISSELIER, MARQUINE, KARTS, LAPOUBLE.

Excusés : Mrs COYOS, LAFAURIE

Absents : Mrs ARETTE-HOURQUET, PETRISSANS

Secrétaire : Jean François ESPEL

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DE LA REUNION DU 04/04/2017 ET DU 17/04/2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

SDEPA - Remplacement ballons fluorescents

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de remplacement des Ballons Fluorescents.

Mme la Présidente a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise COPLAND.

Mr le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale »Remplacement ballons fluorescents

2017 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

. **DÉCIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie, de l'exécution des travaux.

. **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se composant comme suit :

- Luminaires 4 587.07 €
- Assistance MOA, MOE, Imprévus 458.71 €
- Frais de gestion du SDEPA 210.24 €

TOTAL 5 256.02 €

. **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation Syndicat 1 750.00 €
- FCTVA 827.71 €
- Participation de la Commune aux travaux à financer sur Fonds Libres 2 468.07 €
- Participation de la Commune aux frais de gestion 210.24 €

TOTAL 5 256.02 €

. **ACCEPTTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal

Aménagement espace vert cantine

Suite à la construction de la nouvelle cantine scolaire, le conseil municipal a souhaité en profiter pour réaménager l'espace vert attenant.

La mise en place d'une aire de jeux a été discutée. Une première proposition de 4 jeux a été étudiée (1 cheval, 1 camion pompier, un tourniquet, une étoile pour 4 places). Le montant global s'élève à 3707€.

Suite au travail réalisé par les enfants de cycle 2 de l'école, sur le thème de la Paix, un arbre va être planté dans cet espace.

Le Conseil Municipal, approuve et soutien ce projet d'aménagement.

QUESTIONS DIVERSES

1/ M le Maire signale qu'une subvention de 103.720 € a été accordée pour les travaux de la cantine par la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

2/ M le Maire signale que deux haricots allaient être implantés sur la D936 afin de faire ralentir la circulation : Un premier à l'entrée du village avant le quartier « La Gaité » et un autre dans la descente avant l'entrée dans le bourg.
Les travaux seront effectifs d'ici à la fin de l'année.

3/ Mr Boisselier explique la rencontre organisée avec Mme Hourmilougué.

4/ M le Maire revient de la réunion sur le pôle territorial à laquelle il vient de participer avec les adjoints.

12 commissions vont être créées. Tous les élus qui le souhaitent peuvent en faire partie. Les commissions seront composées d'au moins 30 personnes.

5/ La ZAC des Hauts de la Bidouze a été reprise par l'EPCI. Une discussion avec les riverains, afin d'essayer de trouver un accès pour cette zone est en cours.

Des études d'impacts environnementaux doivent encore être menées, ce qui encore retarde la mise aux normes de l'assainissement de la zone et d'éventuelles installations d'entreprises.

Il est signalé que la Communauté des Communes de Bidache représente dans le budget de l'EPCI 1% du total.

6/ Le conseil municipal décide de participer au financement de l'apéritif du dimanche midi des fêtes du village, en partenariat avec le comité des fêtes.

7/ Office de tourisme

8/ Mr Boisselier demande où on en est des nouveaux horaires de la Mairie.

Le mercredi est fermé au public toute la journée ainsi que le mardi et le vendredi après-midi.

L'objectif est de permettre aux secrétaires d'avancer les dossiers à ces moments-là, sans être interrompues.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h40